

VIVRE À PESMES

JOURNAL MUNICIPAL DES PESMOIS

JUILLET 2024 • N° 19



Le mot du Maire...

Mesdames,
Messieurs,
Chères Pesmoises, Chers Pesmois,

Le cadre parlementaire et gouvernemental évolue au gré du ressenti, des espérances et des votes de nos compatriotes. À l'endroit où nous vivons au quotidien, gageons que notre commune soit considérée et écoutée au mieux,

tant dans ses projets que dans son développement économique. Force est de constater que les projets de Zone d'activités et commerciales des Quatre Fesses et les baisses constantes des dotations ne plaident pas pour une réelle défense de nos aspirations locales.

J'entends dire de ci delà qu'une concurrence aux 4 fesses ne peut pas

nuire à nos commerces, ni à notre développement...

Comment rejoindre les cohortes de ces pleurnichards, nostalgiques des années d'avant guerre, qui ergotent en même temps sur la fermeture provisoire (mais qui dure) de nos cafés. Mais on ne voit pas ou peu le formidable investissement d'une jeune pesmoise pour une nou-

velle pharmacie ou encore d'une autre jeune qui équipe en pédalos les bords de l'Ognon, on ne voit pas ou peu les initiatives d'une librairie, d'une commerçante de produits locaux, d'artisans et de passionnés qui font vivre notre commune, on ne voit pas ou peu musiciens, sculpteurs et peintres qui embellissent notre été.

Une très forte mobilisation de pesmois et des habitants des villages alentours s'est exprimée contre cette zone artisanale et commerciale face à Pesmes dans le Jura. Non pas que nous craignons la concurrence, mais ça n'est pas notre objectif de favoriser l'artificialisation des sols agricoles, ça n'est pas notre objectif d'installer des commerces «boîtes

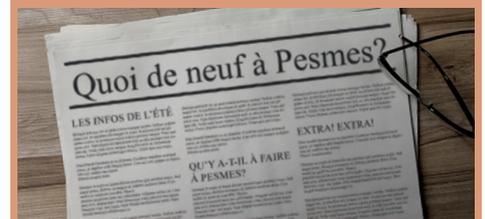
PATRIMOINE & URBANISME
p.2 à 5



BUDGET 2024
p.6



INFOS & VIE LOCALE
p.7 et 8



à chaussures - de drive», de déstabiliser des équilibres économiques fragiles...

L'enquête publique s'est terminée et le rapport des commissaires enquêteurs laisse perplexe par son avis «favorable sans aucune réserve»! Après des rendez-vous chez les préfets de la Haute-Saône et du Jura, nous en saurons peut-être plus sur ce curieux dossier. Toujours est-il que le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé sur ma proposition et s'il en est nécessaire d'attaquer ce projet au tribunal administratif. Nous vous tiendrons informés des suites de ce dossier.

La sécurité est un des axes de notre budget 2024. À l'automne seront installés des tests de chicanes sur plusieurs axes de la commune. Cela nous permettra d'étudier au mieux les emplacements et les moyens à mettre en place pour ralentir la circulation. Cela concerne évidemment deux points très sensibles que sont la route de Malans et

l'entrée de Pesmes route de Dole. Il s'agira de dépenses improductives qui pallient aux mauvais comportements de certains!!!

Dans le même ordre d'idées la question de la vidéosurveillance se pose à certains endroits stratégiques de la commune c'est pourquoi le conseil a sollicité des devis et une étude financière afin de dissuader les fauteurs de troubles divers.

La remise en place du marteau-pilon aux forges se fera également avec la réparation des toits. En effet, pour le soulever, il faut ouvrir la toiture et le soulever avec une grue pour le repositionner. Nous en profitons pour réparer toute la couverture de cet atelier. Restera le bâtiment du fond dont je remercie les associations, parties prenantes, ainsi que les utilisateurs des forges qui travaillent à un dossier de projet.

Le projet de médiathèque-maison de la culture et des services est prêt. Nous avons obtenu déjà des

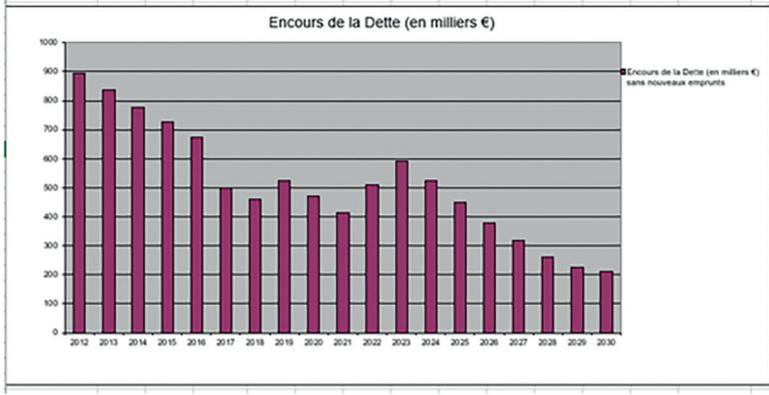
subventions avantageuses, et nous poursuivons nos démarches pour lancer une consultation des entreprises et concrétiser ce projet engagé depuis plusieurs années.

de l'église), et nous pouvons ainsi engager des emprunts pour assurer notre autofinancement avec sérénité. Le schéma ci-dessous vaut mieux que tout discours. Nos finances sont saines.

conseillers municipaux qui s'investissent avec tous les bénévoles sans lesquels rien de tout cela ne serait possible. Une plaquette de présentation de toutes ces manifestations est à votre

Encours de la Dette

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours de la Dette (en milliers €) sans nouveaux emprunts	896	837	777	726	674	601	461	524	471	416	509	533	523	451	380



N'oublions pas, cette année aussi, après sa restauration intérieure, le nécessaire aménagement des abords du gymnase. Tout cela évidemment se finance dans la rigueur de moyens limités. Depuis 2014, l'endettement de la commune est en baisse (avec un ressaut lié en 2023 à l'emprunt

Mais au-delà de ces investissements, la vitalité de notre commune reste remarquable avec les nombreuses animations organisées par nos associations toujours aussi dynamiques. Il ne se passe pas un week-end sans plusieurs expositions, concerts, manifestations et c'est l'occasion de saluer les

disposition. Elle illustre la richesse de notre commune et vous permettra de passer un été festif et de vivre de beaux jours riches de découvertes et de rencontres. Alors bel été, bonnes vacances à ceux qui pourront en prendre.

Frédéric HENNING,
Maire de Pesmes

Patrimoine & urbanisme

«PBVF» encore et toujours...

Excellente nouvelle, l'appartenance de Pesmes à l'association des «Plus Beaux Villages de France» est reconduite pour 6 ans! Il s'agit pour nous d'un incomparable atout que de bénéficier du plus important label du tourisme rural dans notre pays. Rappelons notre entrée dans ce groupe de qualité dès son origine (1982). Au fil des ans le maintien fait l'objet de contrôles inopinés périodiques validés par une commission nationale.

Les places sont chères puisqu'elles sont attribuées selon un cadre patrimonial, environnemental, économique et culturel stricts. Aujourd'hui, seuls 176 villages de France affichent cette carte de visite tant convoitée.

Le diplôme de renouvellement nous a été remis officiellement à l'occasion de l'assemblée générale annuelle tenue au pays de Madame de Sévigné à Grignan dans la Drôme. Stéphane Bern, le célèbre animateur et défenseur du

patrimoine, participait à cette édition à laquelle il a su donner de la hauteur, de l'authenticité, de l'utilité et une sincère dimension médiatique.

À nous de valoriser cet avantage qui ne peut pas se traduire seulement par un panneau aux entrées de la cité, mais doit concerner chacun d'entre nous. La dynamique de notre commune repose au quotidien sur sa vitalité économique, sociale et commerciale et en matière de tourisme sur son sens



de l'accueil. Figurer parmi les «Plus Beaux villages de France» est plus qu'une fierté, c'est un engagement qui oblige chacun d'entre nous.

En marge du rassemblement de Grignan des ateliers de travail fort documentés ont abordé des thèmes très concrets concernant «le mécénat et les collectivités» et «nouveaux matériaux et bâti ancien». Les idées proposées seront mises à profit dans notre action en direction de des amé-

nagements publics et de l'amélioration notre approche patrimoniale. Enfin et pour contribuer à l'embellissement de nos villages l'association a créé un rosier à son nom. Ce plant parrainé par Stéphane Bern peut être acquis à l'occasion d'une commande groupée que la commune organisera.



Aménagement d'une maison de la culture, médiathèque et services publics

Le projet avance! Après les multiples réunions d'équipe municipale, les réunions avec l'architecte et son équipe, avec les financeurs; les dépôts de demandes de

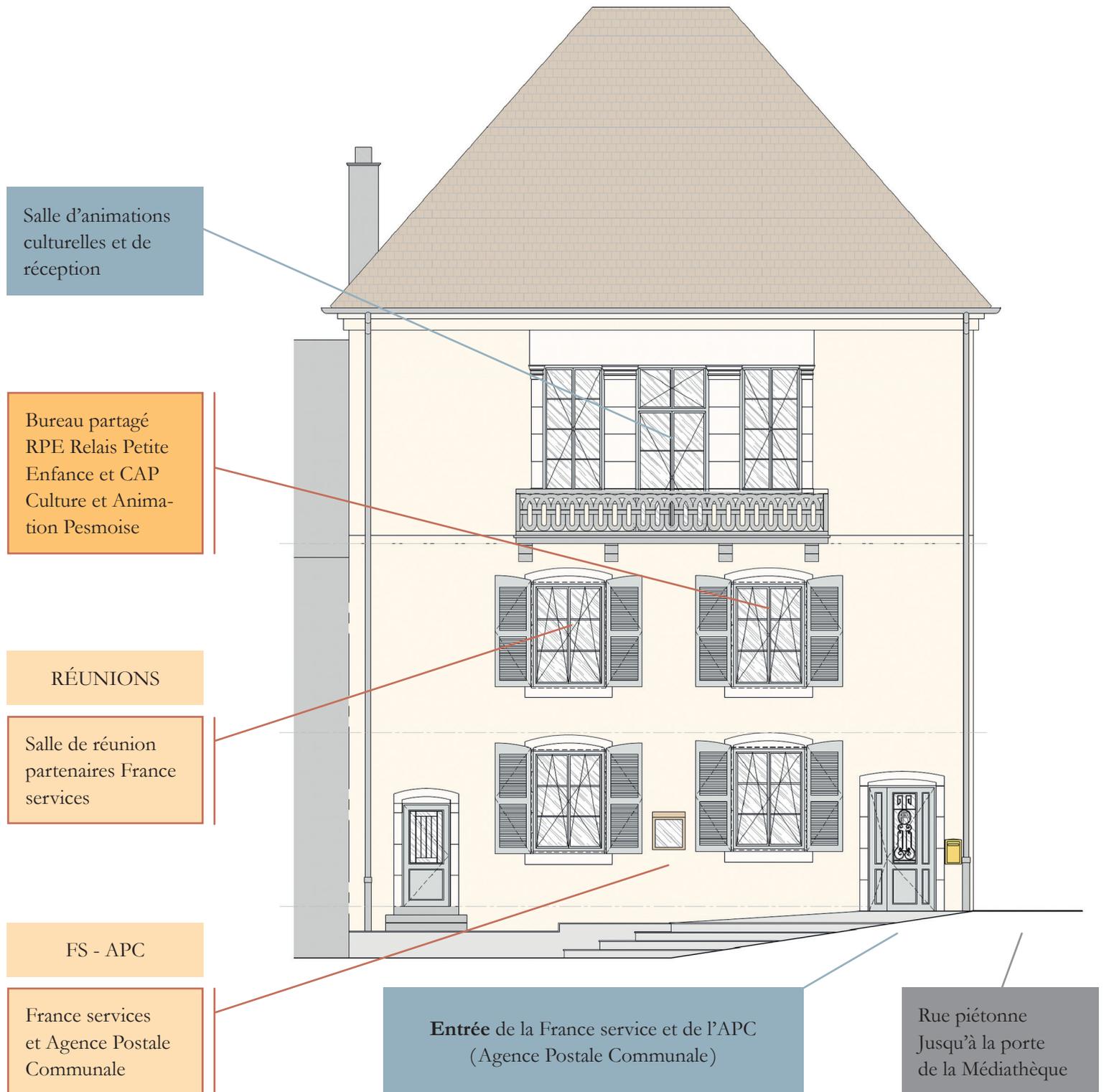
subventions, accords avec l'ABF, les commissions d'accessibilité, la commission de sécurité, les règlements pour les écoconditions, nous arrivons tout près du but! Selon le retour des sub-

ventions, nous devrions démarrer en septembre 2024 avec le calendrier le suivant:

- 3 mois : consultation des entreprises
- 1 mois : mise en place du chantier

• 14 mois : travaux
Nous aurons à organiser le déménagement de la France services, de l'Agence postale communale et des partenaires et associations utilisant les locaux

afin que chacun puisse continuer son activité avant de réintégrer les locaux flambant neufs! Nous y cotravaillons dès à présent avec toutes les personnes concernées.



Façade au 11, Grande rue

ANIMATIONS - RÉCEPTIONS

Accueil des classes, Relais Petite Enfance pour les activités «bougeantes», expositions, conférences, projections, animations culturelles, salon des éditeurs, répétitions musicales... Occasionnellement mariages et réceptions municipales.

NUMÉRIQUE - FORMATION

Salle de taille modulable pour le numérique, les formations, jeux vidéos, travail en groupe et aide aux devoirs pour les lycéens...

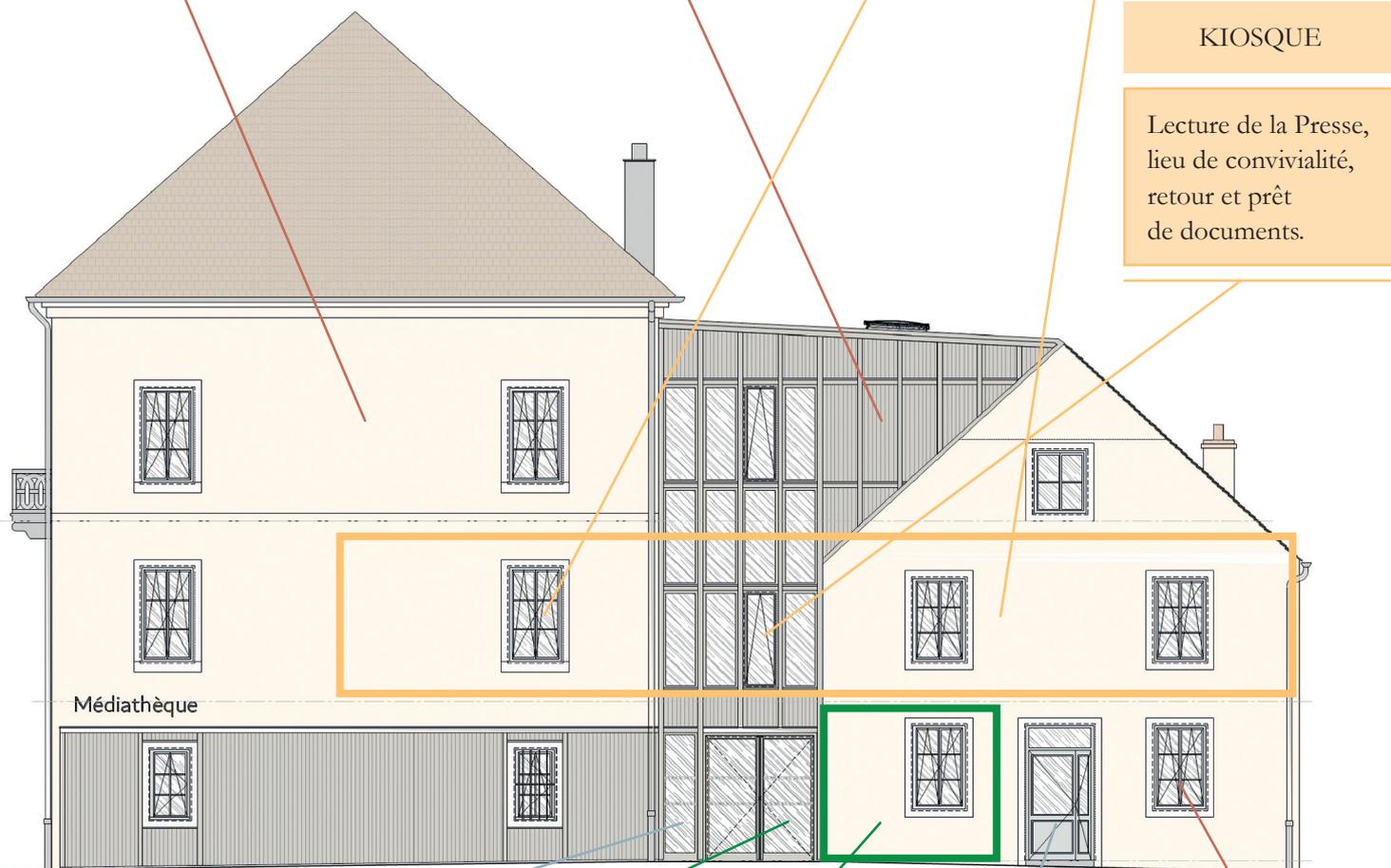
LECTURE ENFANTS ADOS - ADULTES

Salle de lecture enfants et tout petits, consultation sur place, emprunt, espace du conte, cocooning...

Salles de lecture adultes et adolescents, consultation sur place, flânerie, emprunts...

KIOSQUE

Lecture de la Presse, lieu de convivialité, retour et prêt de documents.



Entrée

de la médiathèque

Entrée du bureau de tourisme

Accès aux escaliers et à l'ascenseur

INFOS

Point
multi-infos
culturelles et
touristiques

TOURISME

Bureau
de tourisme

Entrée

de la salle
de réunion
et d'activité

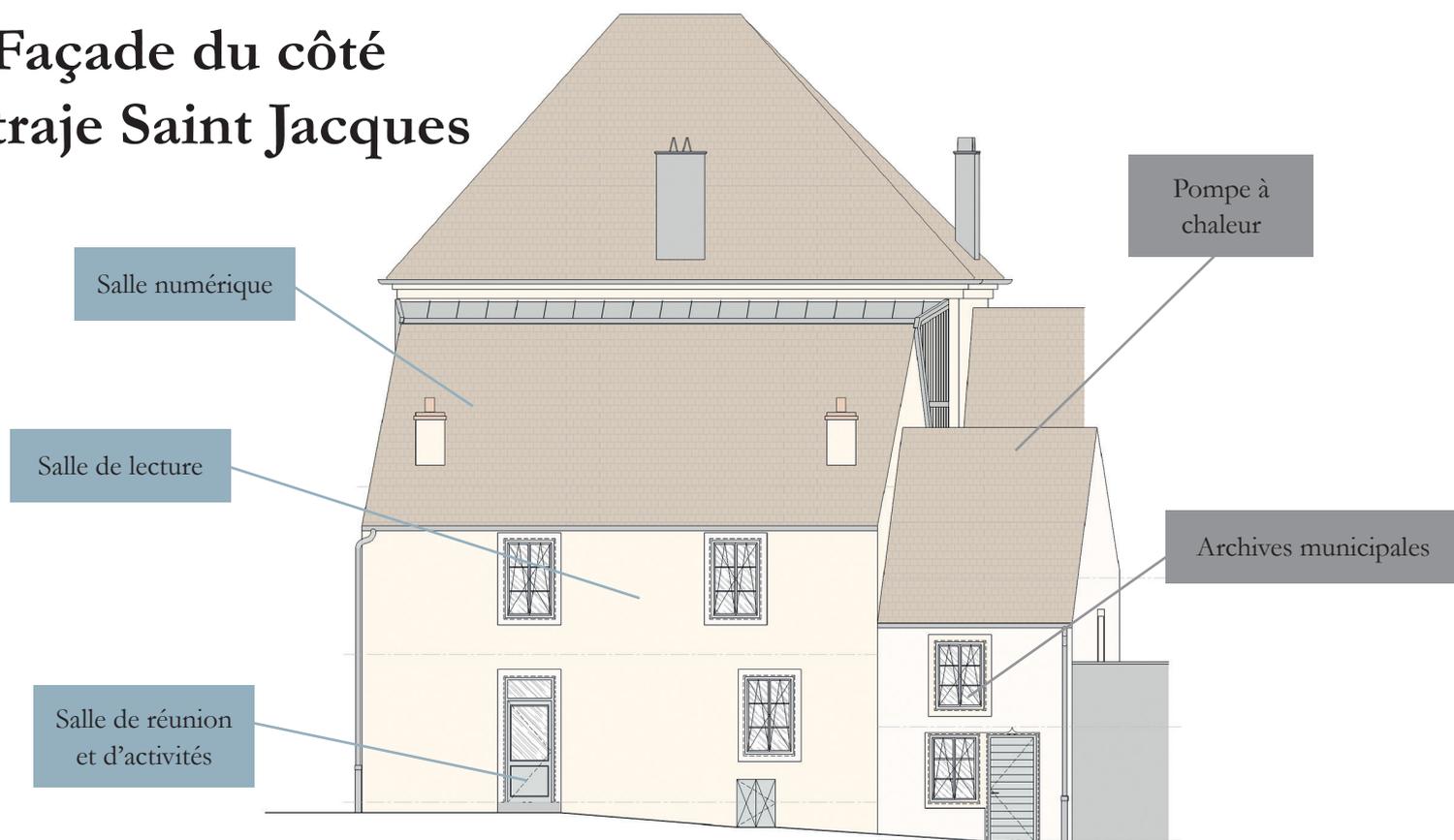
PARTENAIRES CULTURELS

Salle d'activités
bibliothèque
et partenaires
culturels : ateliers
d'écriture, formation
musicale, ateliers
d'art plastique et de
création...

Et accueil de groupes
de visiteurs en
tourisme.

Façade du côté Rue Saint Jacques

Façade du côté traje Saint Jacques



En résumé : Les étapes du projet de 2018 à ce jour ...

Les démarches pour les aspects administratifs et techniques :

- **23/05/2018** : Projet de maison des services, bibliothèque, tourisme soutenu par la Préfecture
- **2018** : Elaboration collective d'une analyse du territoire PCSSES (Projet Culturel, Scientifique Et Social) avec MD 70 (Médiathèque départementale), conseillers municipaux, bénévoles de la bibliothèque
- **22/06/2018** : Délibération pour PCSSES et plan de financement, adopté à l'unanimité
- **24/10/2018** : Délibération de lancement de consultations de la maîtrise d'œuvre, pour la maison des services, bibliothèque, tourisme, rue des fossés, adopté à l'unanimité
- **02/10/2019** : Délibération APD (Avant Projet Définitif) et plan de financement, adopté à l'unanimité
- **10/04/2019** : Délibération pour attribution du marché à BQ+A, adopté à l'unanimité
- **28/01/2021** : La Poste fermant, il est décidé de créer une APC (Agence Postale Communale). Réunion avec La poste et BQ pour intégrer l'APC au projet rue des fossés
- **17/03/2021** : Délibération pour demander au cabinet BQ de revoir le projet en incluant l'APC
- **2021** : Le projet est abandonné par le nouveau CM, suite au mécontentement exprimé par une partie de la population
- **Janvier 2022** : Labellisation de la France Services et APC, qui sont logées dans l'urgence à la Mairie
- **De octobre 2021 à avril 2022** : Travaux de réhabilitation du rez de chaussée de l'ancienne mairie
- **02/03/2022** : Délibération pour implanter le projet rue Saint Jacques et 11 Grande rue
- **Avril 2022** : FS et APC s'installent au 11 Grande rue
- **05/05/2022** : Délibération de lancement de consultations de la maîtrise d'œuvre, pour créer une maison de la Culture, Médiathèque et Services publics sur le site 11 Grande rue
- **08/06/2022** : Délibération pour l'attribution du marché au cabinet J. Kotarski et Socoder, adopté à l'unanimité
- **17/03/2023** : Réactualisation du PCSSES / Réunion de présentation avec l'architecte, les bureaux d'étude et les financeurs potentiels. Décision d'ajout de la partie France Services dans le projet

de restauration respectant les éco-conditions afin de bénéficier des subventions de la DRAC et de la Région

- **24/07/2023** : Délibération pour déposer le permis de construire, prospector les demandes de subventions et continuer le projet
- **23/08/2023** : Dépôt du permis de construire, du dossier accessibilité et sécurité
- **21/09/2023** : Prescriptions de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) avec demande de dépôt de permis modificatif
- **11/10/2023** : Présentation APD (Avant Projet Définitif)
- **23/11/2023** : Nouvel APD avec modifications notamment de la PAC (pompe à chaleur) et éco-conditions
- **06/12/2023** : Délibération intégrant les coûts des modifications
- **13/02/2024** : Acceptation du permis modificatif par l'ABF
- **21/02/2024** : Réunion de Présentation Phase PRO (projet)
- **10/04/2024** : Délibération avec plan de financement / vote à l'unanimité du Conseil municipal
- **05/2024** : le DCE (Document de Consultation des Entreprises) est prêt

Les démarches pour l'aspect financier :

- **18/11/2019** : Notification de versement de la subvention DGD par DRAC
- **07/09/2022** : Restitution des subventions DETR et DGD

On recommence :

- **De janvier à juin 2024** : 4 nouveaux dossiers de subventions
- **29/01/2024** : Préfecture - DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) dans le cadre d'un équipement structurant pour le territoire
- **04/2024** : Département – PACT 2 (Programme d'Actions Concertées du Territoire) dans le cadre d'une création d'un équipement public multi services
- **03/2024** : Région - Pays Graylois - TEA (Territoire En Action) dans le cadre d'une rénovation, création d'un bâtiment public respectant les éco-conditions
- **23/04/2024** : DRAC - DGD pour l'aspect polyculturel de la médiathèque incluant le tourisme (village patrimonial)

Présentation du budget de la commune pour l'année 2024

Le budget primitif comprend les recettes espérées et les dépenses envisagées pour l'exercice (année). Il s'agit d'une prévision, donc celle-ci peut se trouver modifiée en fonction des événements imprévus qui peuvent se présenter au cours de l'exercice; cela

se traduit par la prise de décisions modificatives. En principe, le budget est voté par chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses, et cela pour les deux sections: fonctionnement et investissement. Ce vote limite le volume des dépenses que le maire engage; elles ne peuvent

pas être supérieures à celles inscrites au budget. Si le cas se présente, il est absolument nécessaire que le conseil autorise le maire par le vote d'une décision modificative.

Le budget se décline donc en **deux sections**:

La section de fonctionnement comprend

les dépenses nécessaires à la vie de la commune et les recettes permettant d'y faire face.

La section d'investissement retrace plus particulièrement la «politique communale» à travers les infrastructures envisagées et les dépenses pour la conservation du patrimoine;

pour cela il faut trouver les financements: autofinancement, subventions, emprunt.

Pour mémoire, les deux sections doivent obligatoirement être votées en équilibre réel, cela veut dire qu'il ne faut pas sous-estimer les dépenses ni surévaluer les recettes.

La section de fonctionnement:

Elle se découpe en quatre chapitres principaux pour les dépenses et trois chapitres pour les recettes.

• **Le chapitre 11** contient toutes les dépenses à caractère général qui, comme vous l'avez constaté à sa lecture sont très variées. Le montant des dépenses de ce chapitre est estimé à **295 710 € soit 28.98 %** des dépenses totales.

• **Le chapitre 12** mentionne les charges de personnel: **388 000 €** pour 2024 soit **38.02 %** des dépenses totales.

• **Le chapitre 65** contient les dépenses de l'ancien CCAS pour les aides, les indemnités des élus, les subventions aux associations et la participation au syndicat des écoles (**206 000 €** pour 2024) soit **27.74 %** des dépenses (**20.02 %** pour le SIVOSEP).

• **Le chapitre 66** comptabilise les intérêts des emprunts en cours **10 200 €: 1%** des dépenses. Mais il est bon d'y ajouter le remboursement en capital **72 250 €** car ce remboursement doit être financé par les ressources propres de la commune.

Les recettes attendues sont estimées à **1 134 912 €** auxquelles s'ajoute l'excédent reporté de 2023 d'un montant de **162 471.60 €**.

• **Le chapitre 70 et le chapitre 75** retracent les recettes qui émanent de notre patrimoine: vente de bois et diverses locations pour l'essentiel: **88 510 €** soit **8 %** des recettes totales.

• **Le chapitre 73** comprend l'ensemble des recettes fiscales et les droits de place (**4 500 €**) pour un montant global de **666 703 €** soit **58.75 %** des recettes.

• **Le chapitre 74** comptabilise l'ensemble des dotations pour un montant de **334 699 €** soit **29.49 %** des recettes.

Comme vous le constatez **la fiscalité et les dotations** représentent **88.24 %** de nos recettes totales.

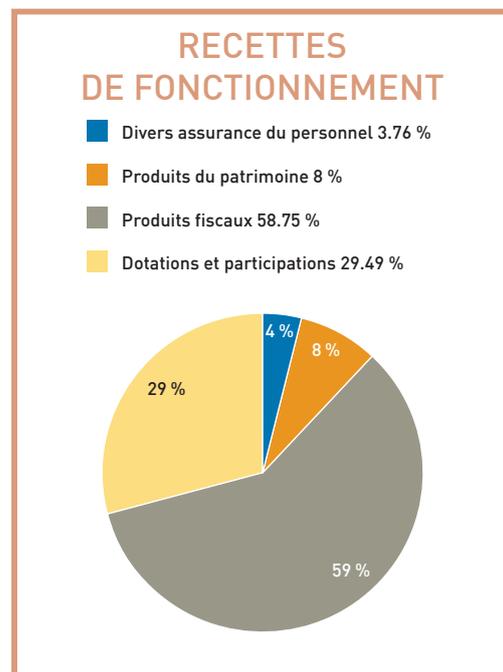
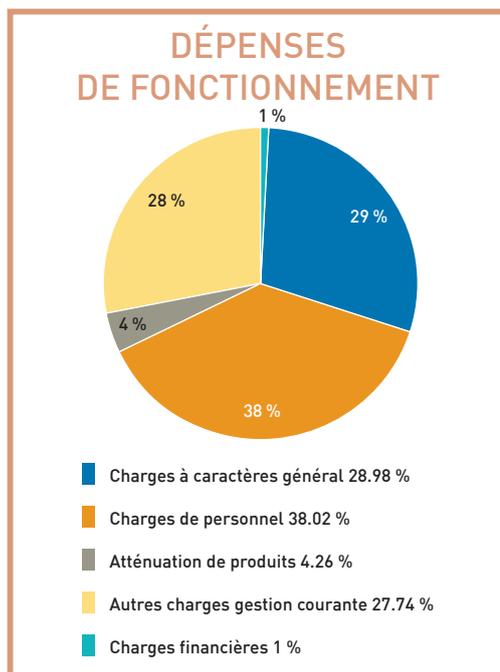
La différence entre les recettes totales et les dépenses permet de dégager **un autofinancement de 277 027.60 €** qui permet de financer en priorité le remboursement de la dette en capital et des dépenses d'investissements.

L'autofinancement net de 2024, sans tenir compte de l'excédent reporté s'élève à **114 556 €**, excédent généré par **l'augmentation des produits fiscaux: + 27 478.58 €** et **les dotations: + 18 252.14 €** et par **la vente du terrain rue Mathieu: 35 000 €**.

La section d'investissement:

Elle comprend en dépenses: le remboursement de la dette en capital et l'ensemble des investissements dont le détail figure sur le document budgétaire que vous avez reçu; à cela s'ajoute le déficit reporté de 2023.

Quant aux recettes, elles sont constituées, pour l'essentiel, par l'affectation du résultat, le FCTVA, les financements extérieurs développés dans la page annexe du document budgétaire en votre possession, et, pour réaliser l'équilibre, un emprunt qui ne sera mis en œuvre que si cela est nécessaire.



Quatre Fesses... sans aucune réserve!

On se demande parfois si la lecture de la réalité et des règlements n'est pas déformée par notre point de vue ou nos convictions. Notre réflexion existentielle nous aveugle-t-elle? C'est en tout cas la question que nous nous posons à la suite du rapport de la commission d'enquête du projet de PLUi Jura Nord et en particulier de la pers-

pective d'une zone commerciale et artisanale aux «Quatre Fesses», juste là, de l'autre côté de la «frontière» de l'Ognon...

Même si près de la moitié des observations (sur 213) formulées au cours de l'enquête d'utilité publique, sans parler des centaines de signatures apposées dans deux pétitions et d'une manifestation pacifique d'opposition

organisée sur le rond-point, l'avis de la commission d'enquête est le suivant: «AVIS Favorable sans aucune réserve».

Si l'on compare l'argumentaire et la décision préfectorale défavorable de 2019 et l'appréciation de la commission d'enquête de ce printemps (et ceci sur la base d'un accroissement de la surface concernée) on ne

comprend pas. Les règles d'organisation territoriale, d'artificialisation des sols, de diminution de l'espace agricole, de protection de l'environnement ont-elles évolué à ce point pour permettre un tel avis (objectif) sur le projet? Sommes-nous dans le même pays?

La commune de Pesmes entend faire valoir son point de vue sur la cohé-

rence de l'organisation du territoire de son bassin de vie afin d'en assurer un développement équilibré, harmonieux et efficace.

Aussi elle mène les contacts avec les décideurs administratifs et en premier lieu les préfets de Haute-Saône et du Jura.

Nous vous tenons informés de l'évolution de ce dossier essentiel pour notre avenir.

Un repas des aînés bien apprécié

Pour bien commencer l'année 2024, une centaine de personnes s'est retrouvée au restaurant Les Jardins Gourmands pour le traditionnel repas des «aînés», dimanche 14 janvier.

Au programme un repas copieux apprécié de tous et une animation

dansante avec Guy à l'accordéon.

Entres les mets, les danseurs ont occupé la piste pour des valse, marches...

Les invitations au repas ont été distribuées en amont dans les boîtes aux lettres des pesmoises et pes-

mois de 70 ans et plus. Les personnes ne pouvant pas assister au repas se sont vues offert un bon cadeau à dépenser dans les commerces du village.

La seule condition pour prétendre à cette intention était bien évidemment de répondre



en remplissant le coupon-réponse déposé dans les boîtes aux lettres.

A noter que quelques résidents de l'EHPAD

de Pesmes ont pu également assister à ce moment convivial au restaurant. Pour les autres, des petits cadeaux leur ont été apportés.



Des yeux qui pétillent pour les fêtes de fin d'année

Cette année la commune a décidé d'investir dans de nouvelles illuminations.

Comme vous avez pu sans doute le constater, les décorations posées l'an passé se sont révélées défectueuses, créant la déception pour

beaucoup d'entre nous. Cette fin d'année 2024 verra donc de nouvelles décorations scintiller.

D'autres achats sont prévus l'année prochaine: afin que Pesmes soit bien illuminé dès ses entrées, et que cha-

cun puisse en profiter, nous avons décidé de continuer à décorer le centre mais aussi les entrées de village et les «artères» importantes.

Alors, petits et grands, soyez prêts à ouvrir grand vos yeux en décembre...



Jouons dehors!

Depuis quelques temps des membres de l'équipe municipale travaillent sur le choix d'une structure d'aire de jeux pour les enfants.

Il en existe déjà une sur l'île de la sauvageonne, mais cette structure n'est pas accessible toute l'année et est soumise aux aléas climatiques avec des périodes d'inondations de l'île...

La volonté est que cette nouvelle structure soit pla-

cée au centre du village. Une demande a donc été déposée auprès de l'ABF (Association des Bâtiments de France) afin de faire valider le lieu de l'implantation.

Au final, c'est une belle structure de jeux en bois ainsi qu'un petit jeu à ressort qui verront le jour Place des Promenades.

Ce projet d'implantation fait sens pour une raison

évidente: il encourage le jeu en plein air.

Nous sommes en effet dans une ère où la disponibilité des appareils technologiques maintient de plus en plus les enfants à l'intérieur. Plus généralement, au sein de notre cité, cet espace de jeux va favoriser la rencontre des familles et créer ou renforcer des liens sociaux, importants pour l'équilibre de notre société.

La bibliothèque sera ouverte jusqu'au 13 juillet inclus et fermera ensuite pour l'été!

Venez faire le plein de lectures!

Réouverture le 7 septembre à l'occasion du forum des associations.

Renseignements : bibliothequepesmes@laposte.net



Bel été!



3^{ÈME} ÉDITION
DU FORUM À PESMES !

Rdv à la Maison pour Tous et dans la cour de l'école
samedi 7 septembre de 10h à 14h

L'occasion de découvrir les activités qui s'offrent à vous !



 **Bel été à tous !**

17 au 25 AOÛT 2024

PESMES ART'S

Le papier en folie

22 artistes exposent

Aquarelle - Reliure - Sculpture - Gravure - Carnets de voyage...

VERNISSAGE samedi 17 août 2024 à 18h30 - cour de l'école

Un parcours découverte de 5 espaces d'exposition au cœur de Pesmes - 70140 village classé.

Ouverture des expositions 10h - 12h30 et 13h30 - 18h30

Informations 06 77 51 26 02




V'ile Art

70140 PESMES centre ancien

Parcours de sculptures

Du 8 juin au 22 septembre 2024

Visite du parcours et vernissage le samedi 8 juin à 18 h 00

Exposition aux Voûtes

Du 18 septembre au 22 septembre 2024

10 h - 12 h et 13 h 30 - 18 h

Finissage le dimanche 22 septembre à 17 h 00

Jean Jacques DALMAIS
Michel LAURENT
Claudine LEROY-WEIL
Guillaume MARTIN
Denis PÉREZ



IPNS n'est pas tenu sur la voie publique



Ville de Pesmes
Forêt de notre passé, acteurs de notre avenir.

